

DB 58

SECRETARIAT

PRÉFECTURE DE POLICE.



PERMISSION

DE TRAVESTISSEMENT.

Signalément.

Paris, le 28 Octobre 1862

NOUS, PRÉFET DE POLICE,

Vu l'ordonnance du 16 brumaire an IX (7 novembre 1800);

vu le Certificat du Sr *Ducros, Docteur en médecine,*
attestant que *Chéroux*;
est un Bap.

Attestation du Commissaire de Police de

COLLOQUE

3 & 4 AVRIL 2019

Habit, tenue, vêtement, uniforme. Ce qui regarde le droit.

Comité scientifique :

Jean Dhommeaux, professeur émérite à l'université de Rennes I

François Saint-Bonnet, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II),
directeur du CRICES

Yves Sassier, professeur émérite à Paris IV-Sorbonne, membre du Conseil scientifique
de l'ICES, CRICES



17 bd des Belges - 85000 La Roche-sur-Yon - France

ENTRÉE LIBRE

MERCREDI 3 AVRIL

09h00 Ouverture du colloque

Éric de Labarre, *président de l'ICES*

L'APPARENCE VESTIMENTAIRE SAISIE PAR LES INSTITUTIONS

*Sous la présidence de Yannick David
Directeur du département Droit à l'ICES*

09h15 L'Église, le prince et le vêtement

Pascal Gourgues, *maître de conférences à l'université Panthéon-Assas (Paris II), chargé de cours à l'ICES*

09h45 La réglementation juridique du deuil des veuves sous l'Ancien Régime

Sophie Poirey, *maître de conférences à l'université de Caen*

10h15 Pause

10h30 Cachez ce saint que je ne saurais voir... : les aléas juridiques du vêtement religieux

Patrice Rolland, *professeur émérite à l'université de Paris-Est – Val-de-Marne*

11h00 La portée normative du code vestimentaire dans les espaces publics français : l'exemple du sort réservé au pantalon féminin

Valentin Cazagne-Jammes, *docteur en droit de l'université de Toulouse Capitole*

12h30 Pause déjeuner

LES CONDITIONS DE LA LIBERTÉ DU VÊTEMENT

Sous la présidence de Éric de Labarre

14h30 La civilité vestimentaire

François Saint-Bonnet, *professeur à l'université de Panthéon-Assas (Paris II), directeur du CRICES*

15h00 La décence dans l'espace public : doit-il y avoir une police de l'attitude ?

Arthur de Dieuleveult, *avocat au barreau de Paris*

15h30 Pause

15h45 Les parlementaires peuvent-ils se vêtir librement ?

Élina Lemaire, *maître de conférences HDR à l'université de Bourgogne*

16h15 Le vêtement dans les jurisprudences internationale et européennes

Jean Dhommeaux, *professeur émérite à l'université de Rennes I, chargé de cours à l'ICES*

JEUDI 4 AVRIL

TENUES SOUS CONTRÔLE

*Sous la présidence du professeur Jean Pradel
Professeur émérite à l'université de Poitiers*

09h15 L'uniforme scolaire dans le discours juridique

Hélène Orizet, *docteur en droit de l'université de Nantes, chargé de cours à l'ICES*

09h45 Le vêtement en droit social

Élodie Morvan, *avocat au barreau de Rennes, maître de conférences associée à l'université de Rennes I, chargé de cours à l'ICES*

10h15 Une histoire de liens. Le vêtement comme symbole et le droit pénal

Julien Lagoutte, *maître de conférences à l'université de Bordeaux*

10h45 Pause

11h00 L'obsolescence de l'uniforme en droit international humanitaire ?

Éric Pomès, *maître de conférences HDR de l'ICES, secrétaire général du CRICES*

11h30 Les manquements aux obligations vestimentaires des militaires

Jean-Yves Richard, *commissaire aux Armées, professeur aux Écoles de Saint-Cyr – Coëtquidan*

12h00 Quelle place pour l'éthique dans le droit de la mode ?

Joan Divol, *maître de conférences à l'université Paris I (Panthéon Sorbonne)*

12h30 Fin des travaux

Habit, tenue, vêtement, uniforme. Ce qui regarde le droit.

En principe, les vêtements, tenues et habits des citoyens ne regardent pas le droit ; ils relèvent de leurs choix libres. Au contraire, l'uniforme est réglementé et son port suppose une aptitude professionnelle ou, parfois, une qualité sociale.

Ces rassurantes distinctions sont aujourd'hui brouillées par l'intervention du législateur qui peut interdire la dissimulation du visage, par des maires qui entendent réglementer les costumes de bain qui cachent davantage le corps que le bikini, par les difficultés à identifier les combattants en uniforme lors des conflits asymétriques ou encore par le port d'un maillot de footballeur par un parlementaire en plein hémicycle.

Problèmes de définition, problèmes de droit des libertés, problèmes de société qui peuvent être éclairés par le regard des juristes, ce colloque permet de faire le point sur une question souvent débattue mais aussi largement méconnue.